

ARRETE DE POLICE N°047/26

Le Maire de la Commune de FORCALQUEIRET,
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu le Code de la Route,
Vu le Code de la voirie routière,

CONSIDERANT l'organisation de la fête de la Blaque à FORCALQUEIRET,
CONSIDERANT que cette manifestation nécessite la réglementation du stationnement
et de la circulation,

ARRETE

Article 1 : **Le stationnement et circulation des véhicules seront interdits :**
Du mardi 30 juin 2026 17h00 au lundi 06 juillet 2026 12H00 :
-Rue de Chianni
-Parking des écoles
-Parking Farandole
(autorisation pour les forains inscrits d'y installer leur convoi de
Manèges et caravanes à compter du mercredi 01er juillet 2026 10h00).

Le stationnement des véhicules sera interdit :
Du jeudi 02 juillet 2026 08h00 au lundi 06 juillet 2026 12h00 :
-Place de la République + côté église

La circulation des véhicules sera interdite :
Du vendredi 03 juillet 2026 18h00 au lundi 06 juillet 2026 02h00 :
-Place de la République

TOUT CONTREVENANT S EXPOSE A MISE EN FOURRIERE DE
SON VEHICULE SANS AUCUN AUTRE PREAVIS.

Article 2 : L'accès et les droits des tiers seront préservés.

Article 3 : La Police Municipale et la Gendarmerie Nationale de la Roquebrussanne
sont chargées, chacun en ce qui les concerne de l'exécution du présent
arrêté qui sera enregistré dans le registre de la Mairie et affiché 7 jours sur
les zones concernées.

Fait à FORCALQUEIRET, le 18 juin 2026. G.BRINGANT, Maire

Paul de Gofon
du Maire

[Signature]